

Avec un zèle qui aurait mérité une meilleure cause, Michel Welter s'était frayé un passage à travers le dédale des avis et rapports, les zébrant de traits et d'annotations qui devaient lui faciliter la rédaction de ses discours et écrits. Mais à lire le compte rendu sténographique des débats à la Chambre on a parfois l'impression que le chef socialiste se trouvait sur une glissoire. Il trébucha, si l'on interprète bien le résultat massif du vote du projet, résultat dû notamment au magistral discours prononcé par Joseph Brincour en faveur de la thèse d'Eyschen.***)

En nous remémorant ce qui se racontait dans la génération qui nous précède, nous croyons pouvoir affirmer que les raisons pour lesquelles les libéraux n'avaient pas suivi les socialistes dans la défense des intérêts du comte de Merenberg n'étaient pas uniquement d'ordre juridique, mais également d'ordre personnel. L'une d'elles a sûrement été la crainte de forcer la note en imposant au pays une personnalité allemande; en effet, déjà trop de libéraux, de par leurs relations d'affaires et leurs sympathies culturelles, étaient considérés comme plutôt germanophiles. Par ailleurs on n'était pas persuadé que le prétendant présentait toutes les garanties qu'on était en droit de demander à un souverain. On peut admettre avec M. Auguste Collart que certains libéraux connaissaient mieux que les socialistes l'histoire de la famille Pouchkine*) et savaient combien le sang de ses membres était non-discipliné et donnait sujet à appréhension.²⁾ Mais comme, au moment qui nous occupe, les relations entre libéraux et socialistes étaient peu cordiales, les premiers ne se sentaient sûrement pas engagés à communiquer leurs raisons personnelles à l'autre branche de la gauche.

A peine, en la séance de la Chambre du 4. 6. 1907, Eyschen eut-il déposé le projet de loi que Welter demande la parole «pour poser une question au Gouvernement.» Le président Laval lui fait remarquer qu'il n'y a pas encore lieu de discuter le projet mais Welter riposte qu'il n'a pas besoin de tutelle et qu'il ne discutera pas; mais étant donné que la Chambre a été prise à l'improviste, il serait bon de ne pas laisser le pays sous l'impression des paroles du président du gouvernement. L'argumentation de Welter est celle-ci: «Notre Constitution ne connaît que le pacte de famille de 1783 reconnu par les grandes puissances. Toutes les questions qui ne sont pas réglées par ce pacte-là – p. ex. le pacte de 1822 – n'existent pas pour nous; apporter un changement, c'est modifier la Constitution et, dans ce cas, il faut procéder constitutionnellement.»

n'était pas à considérer comme un membre de la Maison de Nassau et qu'il dépendait du grand-duc Guillaume de lui conférer des droits à la succession . . . mais comme dernier en rang, donc après les soeurs des grands-ducs Adolphe et Guillaume et leurs descendants.

*** Déjà dans sa brochure «Die Luxemburger Thronfolge Eine staatsrechtliche Studie» Brincour avait combattu avec brio les avis Silberstein et Frisch. Non sans mélancolie – en songeant à tout ce qui devait arriver plus tard à ce saurver de la dynastie – on y lira le chapitre «Das Gespenst der Weiberherrschaft».

* Le grand écrivain russe (1799-1837) était mulâtre.